

Roussieux, le 9 septembre 2016

MAIRIE de ROUSSIEUX  
1 Chemin de l'Auvergnas  
26510 ROUSSIEUX  
04 75 27 82 88  
[mairie.roussieux@gmail.com](mailto:mairie.roussieux@gmail.com)  
[www.roussieux.fr](http://www.roussieux.fr)

## Compte-Rendu du Conseil Municipal

### Séance du 9 septembre 2016

**Présents :** Giren Didier (Maire), Bonnevie Sébastien, Jouve Gilbert, Millot Lukas, Stern André, Ferrand Anne-Lise, Volle Christiane.

Le conseil débute à 20h45 sous la présidence de M le Maire, Didier Giren.

Le compte-rendu du conseil du 8 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

#### 1 ° - Demande de subventions 2017

Le maire présente les devis concernant les projets 2017 pour lesquels des subventions seront demandées au conseil départemental.

. **Dernière phase d'aménagement de la place :** Electricité, amener un boîtier au pied du poteau télécom, installer 3 disjoncteurs pour 2 lumières, une prise et une commande pour la pompe.  
**OG Electricité / 1618 HT**

Raccorder l'eau pour un robinet sur la place (arrosage uniquement), faire des bordures et un caniveau entre la route et la place, refaire entièrement le revêtement en grés.  
**Aubéry T.P / 7508 HT**

Terminer l'installation de mobilier urbain.  
**Direct Collectivités/ 1371 HT**

. **Réfection du mur du cimetière :** Fissures, Couvertures, pilier et seuil de porte.  
**P.R Terrassement / 4661 HT.**

Les devis sont validés et le maire est autorisé à déposer une demande de subvention, à **5 voix pour et 2 abstentions : Jouve Gilbert et Ferrand Anne-Lise**

#### Délibération 2016\_5,

#### 2 ° - Point sur la signalétique et l'adressage

L'adressage étant terminé, il convient de poser les panneaux de noms de rues ainsi que les numéros. Afin de minimiser les dépenses, une convention sera passée avec la commune de Pelonne pour l'achat des fournitures et la pose.

### 3° - Agenda d'accessibilité programmée

La loi handicap de 2005 étant encore peu respectée 10 ans plus tard, un décret est paru en 2015 afin de sanctionner les ERP non-conformes. Un récent courrier du préfet de Valence rappelle aux maires des communes qui n'ont pas encore déposé d'Ad'AP que les sanctions seront appliquées dès septembre 2016 à hauteur de 1500€ par ERP de catégorie 5.

La commune de Roussieux est propriétaire de 2 ERP et s'expose donc à 3000€ d'amende.

Il est donc nécessaire de réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmée le plus rapidement possible.

Le maire a donc commandé une prestation au « CALD » qui nous a coûté 960 € et qui ne convient pas du tout. Le maire a ensuite commandé la même prestation à un cabinet privé « NL Prestations »

Nous avons demandé une autre étude à « NL Prestations » pour 840€ et qui propose quelque chose de beaucoup moins onéreux mais qui nécessite de récupérer la jouissance de l'appartement communal en 2018. A. Stern nous précise qu'il est spécialiste dans ce domaine et qu'il faudrait qu'on se réunisse autour de lui pour trouver des solutions collégiales au sein du conseil. La date butoir du 18 novembre est fixée pour choisir une solution à ce problème. La commune ne dépose donc pas d'Ad'AP pour l'instant et demeure donc en infraction.

### 4° - Demande de soutien de « Mémoires de la Drôme »

Un mail de « Mémoires de la Drôme » nous explique la situation financière complexe et nous demande une subvention de 30 € pour l'aider à passer ce mauvais cap.

**Vote à l'unanimité pour accorder cette subvention.**

### Délibération 2016\_5\_2

### 5°- Point sur le financement des travaux de 2016

. La place. Il reste 300 € qui permettent d'acheter 2 arbres pour la place.

. Le columbarium a finalement coûté 6803,90. On a dépassé le budget initial de 20 €. Il est prévu 3 urnes par case.

- Les plâtres de l'église : nous avons fait une souscription par l'intermédiaire de la Fondation du patrimoine pour compléter la subvention obtenue et les travaux débutent le 12 septembre.

### 6° - Recensement 2017

Il faut, à côté de l'agent recenseur, un coordinateur communal qui doit faire une formation, en octobre, d'une demi-journée. Le conseil demande au maire de bien vouloir occuper cette fonction.

### 7° - Concessions columbarium et cimetière communal

Le maire fait le constat que la place viendra rapidement à manquer dans le cimetière communal. Aucuns documents ne se trouvent en mairie. Il faut donc régulariser cette situation.

Le conseil municipal est seul décideur concernant les durées des concessions et les tarifs, que ce soit pour le columbarium ou les tombes.

Le maire propose de confier une mission à un cabinet privé avant de prendre quelques décisions.

Le conseil approuve cette démarche et le sujet sera traité ultérieurement.

## **8 ° - Le « jour de la nuit »**

« Le jour de la nuit » est une manifestation nationale pour éteindre **toutes** les lumières publiques et privées dans la nuit du 8 octobre afin de sensibiliser au problème de la pollution lumineuse.

Le PNR des Baronnies propose à ses communes membres de bien vouloir participer à cet événement. Le conseil approuve cette demande.

## **9 ° - Prochain conseil**

Le vendredi 18 novembre à 18h

## **10 ° - Divers**

Le rallye de Monte-Carlo des voitures historiques passera à Roussieux (le long de l'Armause) le 29 janvier 2017.

Le conseil est clos à 22h40